

RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE REPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Licence Professionnelle Equipements Aéronautiques et Spatiaux

Autorité responsable de la certification (cadre 2)

Ministère de l'Éducation nationale
Université
Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris X)

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Président de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense (Paris X)

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : II (nomenclature du 21 mars 1969)

Code NSF : 255 (électricité, électronique)

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

A l'issue de la formation, les diplômés de la licence professionnelle Equipements Aéronautiques et Spatiaux sont appelés à exercer des activités de technicien supérieur en électronique et informatique industrielle en lien avec le secteur aéronautique

L'éventail de connaissances permet aux titulaires de cette Licence professionnelle d'exercer leurs fonctions

- Dans les bureaux d'études et d'ingénierie en participant à la conception des équipements, à leur mise au point et en réalisant les tests de ces matériels dans le respect de la réglementation en vigueur
- Dans les services de maintenance en effectuant la mise en œuvre de bancs de test, l'analyse des pannes et la réparation des équipements, ainsi que la rédaction des documents réglementaires

Compétences ou capacités évaluées

A l'issue de la formation, les étudiants doivent être capables de :

- analyser le fonctionnement d'un système avionique
- mettre en œuvre les communications entre équipements
- effectuer des mesures et exploiter les résultats
- maîtriser les outils de l'informatique industrielle
- développer et utiliser des bancs de test pour des équipements embarqués
- effectuer la maintenance d'équipements, en assurer le suivi
- comprendre et exploiter la documentation technique en langue anglaise
- rédiger les documents techniques réglementaires, y compris en anglais

Sur le plan des compétences personnelles et interpersonnelles, les étudiants seront aptes à :

- s'insérer dans un groupe de travail, coopérer au sein d'une équipe
- présenter le résultat d'une étude sous forme orale ou écrite

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités :

Le détenteur de la licence professionnelle Equipements Aéronautiques et Spatiaux exercera ses fonctions dans le secteur des industries aéronautique, spatiale ou automobile.

Tous les types d'entreprises liées à ces secteurs pourront accueillir les diplômés de la licence professionnelle Equipements Aéronautiques et Spatiaux :

- les compagnies aériennes
- les avionneurs, systémiers et maîtres d'œuvre
- les équipementiers
- les prestataires de maintenance aéronautique
- les entreprises de services (essais, rédaction technique...)
- les services de l'armée
- les aéroclubs

Types d'emplois accessibles

A l'issue de la formation, les diplômés de la licence professionnelle Equipements Aéronautiques et Spatiaux sont appelés à occuper des postes de techniciens supérieurs dans toutes les industries des secteurs aéronautiques et spatiaux.

Ils sont à même, dans ces domaines, d'intervenir dans une large gamme d'emplois, tant au niveau de la conception que du test ou de la maintenance.

Ils se comportent comme des assistants d'ingénieurs dont ils préparent les dossiers d'aide à la décision.

Les métiers exercés par les diplômés de la licence professionnelle EAS sont les suivants :

- Technicien en électronique
- Technicien bureau d'études
- Technicien d'essais
- Rédacteur technique
- Technicien de maintenance

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H1207 : Rédaction technique

H1209 : Intervention technique en études et développement.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme Licence professionnelle Equipements aéronautiques et Spatiaux » est un ensemble de 7 unités d'enseignement correspondant chacune à une compétence (UE1 à UE5), plus 2 unités de mise en situation professionnelle : projet tuteuré (UE6) et activité en entreprise (UE7).

UE 1	Parcours différencié et culture générale	90 h	9 ECTS
UE 2	Secteurs aéronautique et spatial	70 h	7
UE 3	Outils informatiques et techniques numériques	110 h	11
UE 4	Bases scientifiques et technologiques	90 h	9
UE 5	Systèmes avioniques et réseaux	90 h	9
Nombre d'heures d'enseignement		450 h	45
UE 6	Projet tuteuré	110h	5
UE 7	Activité en entreprise	16 semaines (stage) 34 semaines (apprentissage)	10
Totaux		560 h	60

Ces unités peuvent être acquises par la formation en suivant les enseignements de la licence professionnelle Equipements aéronautiques et spatiaux à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense ou par la validation d'acquis d'expérience (VAE) dans cette même université.

Les unités UE1 à UE5 font l'objet d'un contrôle continu. Les unités UE6 et UE7 sont soutenues devant un jury. Le diplôme est obtenu si la moyenne générale des notes affectées de leur coefficient est supérieure ou égale à 10 et si la moyenne de l'UE6 et UE7 est aussi égale ou supérieure à 10.

Lorsque la licence n'a pas été obtenue, les unités d'enseignements dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue, sont capitalisables. Le bénéfice de l'acquisition d'une unité d'enseignement par la VAE ou par la formation est illimité.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limite.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé d'enseignants et de professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. Les professionnels représentent entre un quart et la moitié du jury.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience	X		Jury VAE de l'université Paris Ouest

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Licence Professionnelle Structures Aéronautiques et Spatiales Licence Professionnelle Propulsion aéronautique et spatiale	

Base légale (cadre 10)

<p><u>Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :</u></p> <p>Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 9/12/1999</p> <p><u>Références autres :</u></p>

Pour plus d'information (cadre 11)

<p><u>Statistiques :</u></p> <p><u>Autres sources d'informations :</u></p> <p><u>Lieu(x) de certification :</u> Université Paris Ouest Nanterre La Défense</p> <p><u>Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :</u> Université Paris Ouest Nanterre La Défense – Ville d'Avray</p>
--

Liste des liens sources (cadre 12)

<p><u>Site Internet de l'autorité délivrant la certification</u></p> <p>www.u-paris10.fr</p> <p>www.cva.u-paris10.fr/</p>
--